

PLAN D'ACTION SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

2007 - 2012



Il est temps d'agir!

New  Nouveau
Brunswick
Be...in this place • Être...ici on le peut



Pour obtenir d'autres exemplaires, veuillez communiquer avec :

La direction des Communications et des services éducatifs
Ministère de l'Environnement
Case Postale 6000
Fredericton, N.-B. E3B 5H1

Téléphone : (506) 453-3700
Télécopieur : (506) 453-3843
Courier électronique : info-elg-egl@gnb.ca

www.gnb.ca, mot clé : environnement
Une version électronique de ce document est également disponible.

This document is also available in English.



Message du premier ministre

Les changements climatiques et leurs effets sont une réalité de notre époque et ils représentent un énorme défi non seulement pour le Nouveau-Brunswick mais pour le monde entier. Ces effets persisteront sous différentes formes, et modifieront inévitablement le mode de vie et la prospérité de tous les gens du Nouveau-Brunswick.

Face à ce défi, il est évident que les gens du Nouveau-Brunswick doivent commencer à agir. Nous devons travailler collectivement pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans la province; pour assurer la durabilité de notre environnement, de nos communautés et de notre économie; et pour nous adapter aux effets à long terme de notre climat qui subit des changements.

En tant que premier ministre, je suis très fier de diriger un gouvernement qui agit sur ce dossier en adoptant un programme complet : le Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick de 2007 à 2012. C'est un plan développé au Nouveau-Brunswick pour le Nouveau-Brunswick. Il établit des cibles qui représentent un défi mais tout de même atteignables, offre la souplesse nécessaire pour trouver des solutions innovatrices, permet une intervention collective englobant tous les ordres d'administration, et incite la population du Nouveau-Brunswick à faire sa part. Ce plan aidera le gouvernement de la province à s'attarder aux dossiers des changements climatiques tout en maintenant un équilibre entre le développement économique et la protection de l'environnement.

En même temps, le Plan d'action sur les changements climatiques garantira que le Nouveau-Brunswick apporte sa contribution aux efforts régionaux et nationaux pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Avec l'aide des mesures fédérales, ce plan contribuera à ramener, d'ici 2012, les émissions de gaz à effet de serre du Nouveau-Brunswick aux niveaux de 1990, et positionnera la province de façon qu'elle soit en mesure de réaliser, d'ici 2020, d'autres réductions afin que les niveaux d'émissions soient 10 % en deçà de ceux de 1990. Cette réduction rehaussera encore davantage la réputation du Nouveau-Brunswick pour sa gestion responsable.

Grâce aux avantages socio-économiques et environnementaux que représente le Plan d'action sur les changements climatiques pour les gens du Nouveau-Brunswick, la province sera un lieu de vie familiale, de vie professionnelle et d'affaires encore plus attrayant. Ce plan aidera donc la province à être écologiquement viable et à progresser encore plus rapidement sur la voie de l'autosuffisance d'ici 2026.

Le premier ministre du Nouveau-Brunswick



Shawn Graham

Message du ministre

En tant que ministre de l'Environnement, je suis très fier de présenter le Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick de 2007 à 2012. C'est un programme ambitieux visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à aborder les nombreux aspects des changements climatiques au Nouveau-Brunswick au cours des cinq prochaines années.

Ce plan réalisé au Nouveau-Brunswick a été dressé afin d'assurer la viabilité de nos communautés dans un climat qui continue de changer. C'est un objectif qui représente un énorme défi, mais c'est un objectif que le Nouveau-Brunswick peut commencer à réaliser à l'aide des stratégies, des initiatives d'orientation et des cibles sectorielles énoncées dans ce plan.


Le Plan d'action sur les changements climatiques comprend une série de mesures pour réduire et prévenir les émissions de gaz à effet de serre, assurer l'adaptation aux effets des changements climatiques et utiliser les partenariats et les communications comme des instruments de changement. En donnant suite à chacune de ces mesures, le Nouveau-Brunswick devrait réaliser des réductions des émissions de gaz à effet de serre pour atteindre les niveaux de 1990 d'ici 2012.

La clé du succès de la province dans la mise en œuvre de ce plan sera la participation de tous les intervenants, et pour ce qui est de notre environnement, chaque résident du Nouveau-Brunswick est un intervenant. Il faudra créer des partenariats solides et soutenus pour que les objectifs du Plan d'action sur les changements climatiques puissent être atteints; il est donc important que nous soyons tous disposés et prêts à travailler pour orienter notre province sur la voie de la viabilité.

Je suis très heureux que ce plan offre à de nombreux ministères et organismes du gouvernement, ainsi qu'aux gens du Nouveau-Brunswick, le cadre dont ils ont besoin pour collaborer. Par un effort concerté, la population du Nouveau-Brunswick peut réduire notre impact sur l'environnement et mieux positionner la société pour qu'elle soit moins dépendante du carbone à l'avenir.

Bien entendu, les changements climatiques et leurs effets sur le Nouveau-Brunswick sont des défis qui ne peuvent pas être relevés à court terme. Relever ces défis est une tâche permanente pour la province et il faudra établir d'autres cibles et stratégies d'adaptation après 2012. Le Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick n'est qu'une première étape dans cette aventure, mais c'est un pas audacieux et décisif qui donnera des résultats pour le bien de tous les gens du Nouveau-Brunswick et les générations à venir.

Le ministre de l'Environnement,



Roland Haché

Résumé

Les changements climatiques et leurs effets sur l'environnement représentent un enjeu mondial. La prise de mesures collectives s'avère nécessaire afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'améliorer notre capacité à affronter les changements environnementaux inévitables et à s'y adapter. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick est résolu à faire sa part afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Le Plan d'action du Nouveau-Brunswick sur les changements climatiques est une étape importante pour aborder les nombreux aspects interreliés et de grande portée des changements climatiques dans la province. Il s'agit d'un plan ambitieux qui énonce notre vision collective en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) dans la province et de gérer notre adaptation aux effets des changements climatiques. Pour ce faire, le plan propose un ensemble de cibles et de mesures stratégiques ainsi que la participation des intervenants et du public. Par le biais de ces moyens d'action, ce plan trace la voie vers la durabilité dans le contexte d'un climat en changement.

CIBLE DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DU PLAN D'ACTION DU NOUVEAU-BRUNSWICK SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les réductions des émissions du Plan d'action du Nouveau-Brunswick sur les changements climatiques sont exprimées en mégatonnes (million de tonnes, Mt) d'équivalent de dioxyde de carbone (CO₂). Les mesures entreprises par le Nouveau-Brunswick assureront des réductions des émissions de gaz à effet de serre de 5,5 Mt chaque année en 2012.

Le Nouveau-Brunswick continuera à participer aux projets régionaux et nationaux pour s'attaquer aux changements climatiques à moyen et à long terme. Les cibles et les stratégies d'adaptation prévues dans le Plan d'action sur les changements climatiques devront s'étendre au-delà de la période 2007-2012. Le Plan d'action 2007-2012 porte essentiellement sur les mesures identifiées dans le présent document. Si nous adoptons des mesures immédiatement, il surviendra des changements dans les marchés au-delà de 2012 qui se traduiront par des réductions accrues des émissions. Grâce à l'application de ces mesures et à l'adoption continue de nouvelles technologies, des réductions accrues importantes seront réalisées, ce qui permettra au Nouveau-Brunswick d'atteindre une réduction additionnelle de 10 % d'ici 2020.



Éclairage éconergétique

MESURES DE RÉDUCTION OU DE PRÉVENTION DES ÉMISSIONS DE GES



Lamèque



Woodstock

Le Plan d'action du Nouveau-Brunswick sur les changements climatiques privilégie des mesures qui réduisent nos émissions de GES actuelles et qui permettront de gérer les émissions à l'avenir. Ces mesures comprennent :

- Fournir des solutions pratiques pour aider les gens du Nouveau-Brunswick à utiliser l'énergie plus efficacement, à faire des choix plus éclairés en matière d'énergie, à gérer les dépenses d'énergie et à atténuer les effets de l'utilisation de l'énergie sur l'environnement;
- Accroître considérablement le pourcentage de production d'électricité sans gaz à effet de serre (GES);
- Adopter une stratégie de transport en commun de façon à réduire considérablement les émissions de GES provenant de ce secteur;
- Miser sur des activités de réduction et de réacheminement des déchets, par exemple en améliorant les programmes de recyclage et de compostage et en réduisant les émissions de biogaz des lieux d'enfouissement;
- Rendre les activités du gouvernement plus éconergétiques et écologiquement viables;
- Utiliser l'évaluation des projets et d'autres processus d'agrément environnemental pour réduire les émissions au minimum;
- Entreprendre des recherches et un développement axés sur l'environnement qui aideront les industries du Nouveau-Brunswick à mettre au point des technologies et des approches qui tiennent compte des changements climatiques ;
- Réglementer les produits remplaçant les substances appauvrissant la couche d'ozone qui sont d'importants GES.

MESURES D'ADAPTATION AUX EFFETS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le Nouveau-Brunswick ne doit pas uniquement réduire les émissions de gaz à effet de serre; il doit aussi être prêt à s'adapter aux effets des changements climatiques. Ces effets se font déjà sentir sur les communautés du Nouveau-Brunswick et d'autres changements sont déjà inévitables même si tous les pays réduisaient immédiatement de façon significative leurs émissions de gaz à effet de serre. Notre approche d'adaptation est une combinaison d'innovation technologique, d'information et de sensibilisation, de mesures réglementaires et incitatives et de cibles atteignables.

Voici des éléments de notre réponse d'adaptation :

- Effectuer une évaluation des risques à l'échelle provinciale pour cerner les besoins d'adaptation et les risques de l'aménagement par le secteur privé et le secteur public en accordant une attention particulière aux régions côtières et aux eaux intérieures de la province;
- Intégrer des critères, qui tiennent compte des changements climatiques, à nos décisions d'aménagement à tous les échelons de gouvernement par la mise en place d'une politique d'aménagement provinciale améliorée et de stratégies connexes en accordant une attention particulière aux régions côtières.

PARTENARIATS ET COMMUNICATION

Gérer notre environnement d'une manière viable, réduire les émissions de GES et s'adapter aux effets des changements climatiques constituent des responsabilités partagées qui doivent être assumées au moyen de partenariats renforcés, en particulier avec les communautés. Grâce aux partenariats et aux mesures qui établissent des objectifs réalistes et qui procurent une flexibilité pour l'innovation, nous favoriserons la durabilité de l'environnement de même que le succès économique et communautaire.

Voici des mesures correspondant à ce volet :

- Offrir aux communautés des possibilités de devenir partenaires dans les démarches en vue d'atténuer les changements climatiques et de s'y adapter en échangeant des idées, des expériences et des pratiques;
- Collaborer avec les communautés lors de la construction de nouvelles infrastructures et adapter celles en place pour limiter les émissions de gaz à effet de serre en tenant compte des changements climatiques;
- Collaborer avec le gouvernement fédéral, d'autres agences, l'industrie, les communautés et les organismes à vocation environnementale afin de mieux comprendre les changements climatiques qui s'opèrent et d'offrir des activités d'information et de sensibilisation;
- Entreprendre des projets qui encouragent les gens à faire des choix qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre et qui leur permettent de s'adapter aux défis d'un environnement changeant.

Principaux axes d'intervention

Vu l'ampleur des objectifs transsectoriels énoncés dans le Plan d'action sur les changements climatiques, il faut développer une réponse collective à laquelle participent les administrations provinciales, fédérales et municipales de même que le secteur public et privé. Le plan comprend des mesures visant les secteurs suivants :

Communautés : Le gouvernement offrira aux communautés l'occasion de participer aux démarches entreprises afin d'atténuer les effets des changements climatiques et de s'y adapter.

Gestion de l'énergie : Le gouvernement favorisera la disponibilité d'énergie propre et mettra en œuvre des stratégies, des projets et des programmes afin de promouvoir l'efficacité énergétique.

Industrie : Le gouvernement fédéral a indiqué son intention d'assumer un rôle de chef de file dans la réglementation des émissions de gaz à effet de serre provenant des installations industrielles. En outre, le Nouveau-Brunswick collaborera avec le gouvernement fédéral pour aborder les questions liées aux installations industrielles et mettre l'accent sur les réductions d'émissions provenant des exploitations par des initiatives d'efficacité énergétique et de remplacement de combustible.



Lac Bennett



Fredericton



Ministère des Ressources Naturelles



Forêt du Nouveau-Brunswick

Transport : Le secteur des transports compte pour 25 % des émissions de gaz à effet de serre du Nouveau-Brunswick. Le gouvernement provincial entamera des démarches pour améliorer les options de transport et aider les consommateurs à prendre des décisions éclairées concernant les véhicules, les carburants et les moyens de transport.

Bâtiments : Le gouvernement montrera l'exemple par une gestion appropriée de ses propres bâtiments. Des normes relatives à l'efficacité des bâtiments seront mises en œuvre en vue de réduire le bilan carbone du gouvernement. Le gouvernement aidera également d'autres propriétaires de bâtiments à tirer profit des possibilités en matière d'efficacité, ce qui comprend les programmes d'efficacité et la promotion de technologies appropriées.

Réduction et réacheminement des déchets : Le gouvernement provincial fera la promotion de choix de gestion améliorée des déchets, y compris de meilleurs systèmes de compostage et de recyclage et une réduction des émissions de biogaz émanant des lieux d'enfouissement. Le gouvernement adoptera aussi des mesures afin de réduire les déchets à la source, par exemple en encourageant l'utilisation de matériaux recyclés dans les produits et les emballages et en prévoyant la responsabilité élargie du producteur pour les produits comme la peinture, l'huile et les composants électroniques.

Gestion des ressources naturelles – séquestration : Le gouvernement augmentera la capacité des caractéristiques de notre milieu naturel à capter le carbone de l'atmosphère en favorisant des pratiques agricoles et de gestion forestière améliorées. Les espaces verts seront mieux gérés et les mesures de reforestation seront encouragées.

Partenariats et communications : Le gouvernement agira pour renforcer les partenariats à tous les niveaux et pour élaborer des programmes d'information et de sensibilisation appuyant le Plan d'action sur les changements climatiques au moyen de projets individuels, communautaires et de groupes.

Mise en œuvre et responsabilisation : Il est essentiel d'assurer la responsabilisation par des méthodes de mesure et de présentation de rapports. Le gouvernement surveillera les émissions de gaz à effet de serre et présentera des rapports des émissions de gaz à effet de serre, des tendances et des progrès concernant la mise en œuvre des projets liés aux changements climatiques énoncés dans le présent document.

TABLE DES MATIÈRES

Résumé.....	3
1- Portrait des changements climatiques	8
1.1 – En quoi consiste les changements	8
1.2 - Perspectives économiques concernant les changements climatiques.....	9
1.3 – Kyoto et le Canada	10
1.4 - Gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et premiers ministres de l'Est du Canada (GNA-PMEC).....	10
1.5 - Effets des changements climatiques sur le Nouveau-Brunswick	11
1.5.1 - Observations au Nouveau-Brunswick.....	11
1.5.2 - Changements à prévoir	11
2 – Émissions de gaz à effet de serre du Nouveau-Brunswick.....	12
2.1 - Sources des émissions de gaz à effet de serre au Nouveau-Brunswick.....	12
2.2 - Estimations des réductions prévues d'émissions de gaz à effet de serre	13
3 - Mesures de réduction ou de prévention des gaz à effet de serre - 2007-2012	15
3.1 - Efficacité énergétique	15
3.2 - Énergie renouvelable.....	16
3.3 - Transport.....	17
3.3.1 – Transport en commun	17
3.3.2 – Carburants pour les transports	18
3.4 - Gestion des déchets.....	20
3.4.1 - Produits de remplacement des substances appauvrissant la couche d'ozone	21
3.5 - Sources industrielles.....	21
3.5.1 – Production d'électricité.....	23
3.6 – Perspectives d'avenir en matière d'énergie	24
4 - Le gouvernement montre l'exemple.....	25
4.1 – Approvisionnement	24
4.2 – Transport.....	24
4.3 – Bâtiments	26
4.4 - Partenariats	26
4.5 – Gestion de l'énergie	26
5 - Adaptation aux effets des changements climatiques.....	27
5.1 - Politique d'aménagement provinciale	28
5.2 - Politique de protection des zones côtières	28
5.3 – Stratégie globale de gestion de l'eau.....	28
5.4 - Gestion des ressources naturelles	29
5.4.1 - Ressources naturelles et puits de carbone.....	30
5.5 - Risques et dommages	31
6 – Partenariats et communications	33
6.1 - Partenariats avec les communautés et collaboration avec les intervenants	33
6.2 - Sensibilisation et information du public.....	34
7 - Vers l'avant	36
7.1 - Mise en œuvre.....	36
7.2 - Responsabilisation.....	36
7.2.1 - Secrétariat des changements climatiques	36

1. Portrait des changements climatiques

1.1 EN QUOI CONSISTE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



Blissfield



Cassie Cape

Les changements climatiques désignent des changements dans le climat ou dans les « tendances climatiques moyennes », qui surviennent sur des périodes allant de plusieurs décennies à plusieurs siècles. Le Troisième rapport d'évaluation 2001 (référence : Troisième rapport d'évaluation du GIEC – Changements climatiques 2001) du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat conclut que des milliers de scientifiques du monde entier sont unanimes pour dire que des changements climatiques surviennent et que le réchauffement de la planète est le résultat des augmentations des concentrations atmosphériques de dioxyde de carbone (CO₂), de méthane (CH₄), d'oxydes d'azote (N₂O) et d'autres gaz qui emprisonnent la chaleur. Les quantités excessives de ces gaz dans l'atmosphère perturbent les cycles de refroidissement et de réchauffement naturels de la planète. Le résumé du Quatrième rapport d'évaluation du GIEC 2007 à l'intention des décideurs (référence : Changements climatiques 2007 : Les éléments scientifiques, résumé à l'intention des décideurs, GIEC 2007) s'appuie sur les résultats du rapport de 2001 et comprend les conclusions les plus déterminantes à ce jour qui confirment les liens entre les changements climatiques et les émissions de gaz à effet de serre imputables à l'activité humaine.

La consommation mondiale de combustibles fossiles produit d'énormes quantités de CO₂, qui est le principal facteur contribuant aux changements climatiques. La production accrue de gaz à effet de serre a des incidences sur le climat qui se manifestent à l'échelle de la planète. À moins de pouvoir renverser la tendance à la hausse des émissions, les effets nocifs sur tous les aspects de l'environnement, de l'économie et de la société s'accroîtront.

Si aucune mesure n'est prise afin de prévenir cette situation, les gaz à effet de serre atteindront, selon les prévisions, le double de leur niveau préindustriel (c.-à-d. avant 1850) d'ici 2035. Ce phénomène fera augmenter, d'ici l'année 2100, les températures moyennes à l'échelle planétaire de 1,4 à 5,8 degrés Celsius par rapport aux valeurs enregistrées en 1990. En outre, il y a 50 % de risque que la hausse de la température moyenne à l'échelle planétaire dépasse les niveaux préindustriels de 5 °C. Il s'agirait là d'un changement sans précédent depuis la fin de la dernière période glaciaire. Cette hausse aurait des conséquences majeures sur de nombreuses espèces animales et végétales dont nous sommes dépendants. Ces changements climatiques ne transformeraient pas seulement l'écologie et la géographie physique de notre planète, mais dicteraient également notre mode de vie et les endroits où nous pourrions vivre.

1.2 PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES CONCERNANT LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le rapport Stern, l'examen public le plus complet réalisé à ce jour sur les répercussions économiques des changements climatiques, a été publié le 30 octobre 2006 (référence : Étude Stern sur les coûts économiques des changements climatiques, janvier 2007). Le rapport établit clairement que les changements climatiques constituent une menace sérieuse pour la planète. De plus, les coûts de la réduction des émissions et d'une adaptation proactive aux changements climatiques sont beaucoup moindres que les risques et les dommages éventuels du réchauffement de la planète.

Le rapport Stern prévoit que les dangers d'un changement climatique pourraient être comparables à une baisse d'au moins 5 % et même de 20 % du PIB mondial chaque année. Une action immédiate afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre pour éviter les pires répercussions des changements climatiques pourrait limiter la réduction du PIB mondial d'environ 1 % chaque année.

Le changement climatique n'est pas uniquement un enjeu environnemental; il a également des répercussions sur les aspects économique et social. Le Nouveau-Brunswick a subi des pertes économiques importantes en raison des effets d'événements météorologiques extrêmes au cours des dernières années. Par exemple, deux ondes de tempête de forte intensité sont survenues en janvier et en octobre 2000 le long de la côte sud-est du Nouveau-Brunswick. Les dommages causés par ces violentes tempêtes ont été évalués à plus de 4,6 millions de dollars (octobre 2000 – 2,6 millions de dollars, janvier 2000 – 2 millions de dollars). Au cours de l'hiver 2006-2007, les chemins forestiers habituellement gelés étaient impraticables en raison des températures élevées, ce qui a provoqué la fermeture des exploitations en forêt. Ce genre de phénomène climatique risque de survenir plus souvent en raison de l'élévation continue du niveau des mers et des hausses de températures à l'échelle de la planète.

Même si la réduction des gaz à effet de serre nécessite la prise de mesures et d'investissements immédiats pour le bien de l'économie et des générations futures, le statu quo risque d'avoir des répercussions beaucoup plus considérables à moyen et à long terme. Le gouvernement, l'industrie et les individus ont tous une obligation morale d'établir des priorités et de faire des choix qui sont respectueux de l'environnement. Afin d'assurer la protection et la croissance de l'économie du Nouveau-Brunswick et afin de réaliser des progrès dans notre objectif d'autosuffisance, notre plan doit comprendre des mesures de réduction des gaz à effet de serre et l'adoption de stratégies d'adaptation pour gérer les effets des changements climatiques.



Pointe-du-Chêne



Pointe-du-Chêne

1.3 KYOTO ET LE CANADA



Campbellton

En 1997, un accord a été conclu lors de la réunion de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à Kyoto, au Japon. Cet accord a permis d'établir un cadre d'intervention global à l'échelle internationale pour s'attaquer aux défis des changements climatiques : le protocole de Kyoto. Cet accord est officiellement entré en vigueur le 16 février 2005. En tant que signataire de cet accord, le Canada doit réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 6 % sous les niveaux de 1990, pendant la période allant de 2008 jusqu'à 2012.

Le gouvernement fédéral a adopté un nouveau cadre réglementaire qui vise les enjeux des changements climatiques et des polluants atmosphériques : le Cadre réglementaire sur les émissions atmosphériques. Il s'agit de l'approche proposée par le gouvernement fédéral pour réduire les gaz à effet de serre qui contribuent aux changements climatiques, et qui tiendra compte des sources industrielles.



Fredericton

Le Nouveau-Brunswick est résolu à participer à ces efforts à l'échelle nationale pour réduire les gaz à effet de serre. À cette fin, un protocole précis visant les crédits compensatoires de Kyoto pour le Nouveau-Brunswick sera élaboré afin que tous les crédits compensatoires des sociétés de la Couronne, des terrains et des projets gouvernementaux demeurent la propriété des gens du Nouveau-Brunswick. La province collaborera avec les organismes fédéraux pour s'assurer qu'on tienne compte de façon appropriée de ces crédits dans tout programme éventuel de crédits compensatoires de carbone.

1.4 GOUVERNEURS DE LA NOUVELLE-ANGLETERRE ET PREMIERS MINISTRES DE L'EST DU CANADA (GNA-PMEC)

En 2001, la Conférence des Gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada (GNA-PMEC) a adopté un Plan d'action sur le changement climatique pour la région. Le plan recommande la stabilisation des émissions de gaz à effet de serre au niveau de 1990 d'ici 2010 et une autre réduction de 10 % d'ici 2020.

L'apport du Nouveau-Brunswick aux cibles régionales établies par les GNA-PMEC dans leur Plan d'action sur le changement climatique sera de 5,5 Mt par année en 2012. Cet objectif sera réalisé au moyen de projets de réduction énoncés dans le Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick.

1.5 EFFETS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES SUR LE NOUVEAU-BRUNSWICK

Il est prévu que les changements climatiques auront des répercussions majeures au Nouveau-Brunswick. Selon les prévisions des modèles climatiques, les hausses de température moyennes à l'échelle planétaire pourraient atteindre, d'ici l'année 2100 de 1,4 à 5,8 degrés Celsius par rapport aux valeurs enregistrées en 1990. Les hausses récentes des températures à l'échelle mondiale correspondent aux observations faites au Nouveau-Brunswick.

1.5.1 - Observations au Nouveau-Brunswick

- La fréquence des dégels hivernaux et des épisodes de précipitations intenses a augmenté.
- L'accumulation de neige dans la partie nord du Nouveau-Brunswick a diminué de 25 % au cours des 30 dernières années tandis que, dans la région sud de la province, elle a baissé d'environ 50 %.
- Le niveau de la mer a augmenté d'environ 30 cm au Nouveau-Brunswick au cours des 100 dernières années. D'ici 2100, une élévation supplémentaire de 50 à 60 cm est prévue.

1.5.2 – Changements à prévoir

- Température plus chaude en hiver et en été et une augmentation des précipitations totales en raison de tempêtes de plus forte intensité.
- Dégels hivernaux plus fréquents et risque accru d'inondations en raison des embâcles de glace.
- Augmentation du débordement des rivières.
- Diminution périodique de la disponibilité de l'eau en raison des températures et des taux d'évaporation plus élevés.
- Inondations et érosions côtières plus importantes.

Parmi les effets les plus substantiels sera l'élévation des niveaux des eaux côtières et l'accroissement des ondes de tempête, ce qui accélérera l'érosion côtière et la perte d'infrastructure, de milieux humides et d'autres caractéristiques côtières et structures aménagées. Les sources d'approvisionnement en eau et la qualité de l'eau pourraient subir des effets. Il est prévu que la survie de certaines essences d'arbres sera menacée et que la fréquence des incendies de forêt augmentera. Peu à peu, l'agriculture, les pêches et l'aquaculture subiront les effets des changements climatiques, comme la propagation de nouvelles maladies et de nouveaux parasites et l'arrivée de nouvelles espèces qui auront des répercussions sur l'environnement et les valeurs économiques. Les événements météorologiques violents et non habituels pour la saison seront de plus en plus fréquents.



Burt's Corner

2. Émissions de gaz à effet de serre du Nouveau-Brunswick



Centrale Colleson Cove

2.1 SOURCES DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE AU NOUVEAU-BRUNSWICK

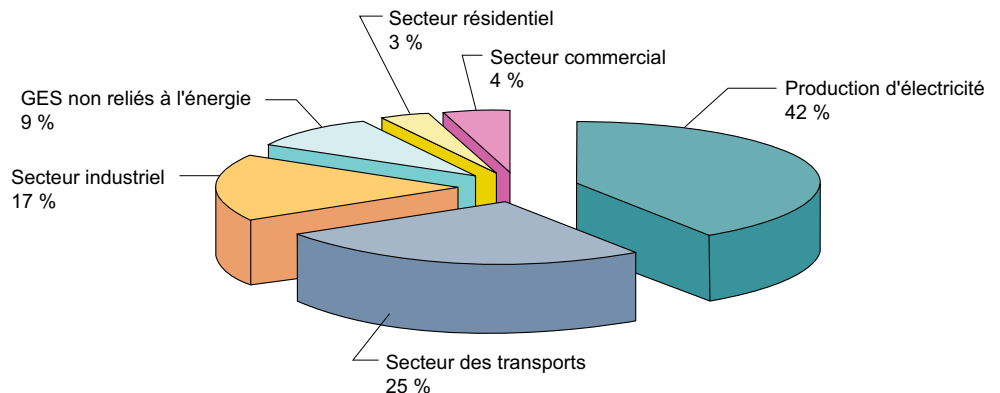
Le Nouveau-Brunswick est responsable d'environ 3 % des émissions de gaz à effet de serre au Canada et d'environ 6 % dans la région de la Conférence des Gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada.

Six secteurs et leurs proportions respectives d'émissions de gaz à effet de serre figurent dans le graphique ci-dessous.



Hampton

Émissions de gaz à effet de serre en 2004 au Nouveau-Brunswick



Source: Statistique Canada et Ministère de l'Énergie du Nouveau Brunswick, Octobre 2006

Le Nouveau-Brunswick s'appuie sur une économie à forte intensité d'énergie. Plus de 80 % des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle provinciale sont attribuables aux secteurs industriels, des transports et de la production d'électricité. Afin de réduire les émissions et de créer des perspectives de développement économique, il serait grandement utile d'adopter des technologies plus efficaces, de proposer des solutions de rechange au brûlage des combustibles fossiles et de fournir des moyens pour capter et emmagasiner le carbone.

2.2 ESTIMATIONS DES RÉDUCTIONS PRÉVUES D'ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Selon des données d'Environnement Canada, les émissions de gaz à effet de serre du Nouveau-Brunswick étaient de l'ordre de 16,1 Mt en équivalent CO₂ en 1990 et de 22 Mt en équivalent CO₂ en 2004 : une augmentation de 5,9 Mt en équivalent CO₂ ou de 36,6 %. De 1990 à 2004, le secteur des transports des véhicules lourds à moteur diesel et les secteurs industriels et de la production d'électricité ont affiché une forte croissance, en raison principalement de la vigueur des marchés d'exportation.

De 2001 à 2004, le Nouveau-Brunswick a affiché une diminution des émissions de GES de 1,1 Mt ou de 4,8 %. Le Nouveau-Brunswick est une des deux seules administrations au Canada qui a enregistré une diminution des émissions pour cette période.

Les réductions des émissions de gaz à effet de serre prévues dans ce plan d'action sont présentées, par secteur, en mégatonnes d'équivalent CO₂ dans le tableau ci-dessous.

Réductions prévues des GES en 2012

Potentiel de réductions et de prévention des GES	Réductions prévues d'équivalent CO ₂
Efficacité énergétique et énergie renouvelable	2,2 Mt
Transport	1,2 Mt
Gestion des déchets	1,2 Mt
Sources industrielles (d'autres réductions possibles en partenariat avec le gouvernement fédéral)	0,7 Mt
Autres - Le gouvernement montre l'exemple - Partenariats et communications	0,2 Mt
Total :	5,5 Mt

Corporation des déchets solides Westmorland-Albert



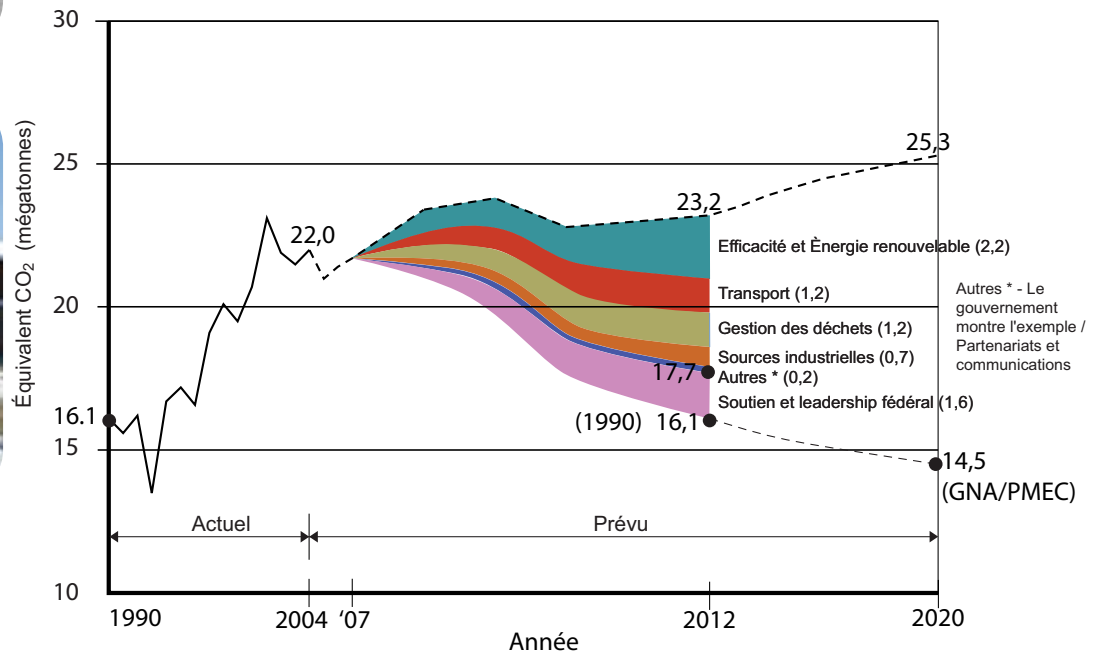
Éclairage éconergétique





Le graphique suivant indique les réductions de gaz à effet de serre prévues pour chaque catégorie de mesures entamées par le Nouveau-Brunswick et énoncées dans son Plan d'action sur les changements climatiques. Les effets conjugués de ces mesures permettront à la province d'atteindre une réduction totale des émissions de gaz à effet de serre de 5,5 Mt annuellement en 2012. Les mesures entamées par le Nouveau-Brunswick seront éventuellement renforcées par le leadership et l'appui du gouvernement fédéral, en particulier dans le secteur de la réglementation des gaz à effet de serre des grandes installations industrielles comme il est présenté ci-dessous.

Scénarios prévus pour les émissions de gaz à effet de serre au Nouveau-Brunswick



Références - Rapport de l'inventaire national: 1990-2004 / Ministère de l'Énergie et ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick

3. Mesures de réduction ou de prévention des gaz à effet de serre – 2007-2012

Cette section du Plan d'action sur les changements climatiques énonce les mesures qui sont nécessaires pour réduire nos émissions actuelles de gaz à effet de serre ou pour les prévenir à l'avenir. Les choix de sources d'énergie plus propre sont maintenant plus accessibles et des programmes sont mis en œuvre afin que tous les types d'énergie soient utilisés de façon plus efficace.

Voici les mesures provinciales qui seront adoptées afin de réduire ou de prévenir les émissions de gaz à effet de serre pour la période de 2007 à 2012 :

- Accroître la proportion d'énergie sans gaz à effet de serre.
- Améliorer la gestion de l'utilisation d'énergie.
- Miser sur des combustibles de remplacement.
- Améliorer la gestion des déchets.
- Renforcer le règlement visant les substances appauvrissant la couche d'ozone.

3.1 EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

L'efficacité énergétique consiste à fournir une quantité uniforme d'énergie et de chaleur à partir d'une quantité réduite d'électricité ou de combustibles, grâce à l'application de nouvelles technologies, mesures et pratiques. L'utilisation de l'énergie plus efficacement est un facteur clé de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de l'adoption de mesures visant à rendre notre système énergétique moins coûteux à exploiter.

Les bâtiments utilisent une quantité considérable d'énergie pour l'éclairage, les appareils, l'alimentation en eau chaude et le chauffage des espaces et la climatisation, de sorte qu'ils sont d'excellents candidats pour l'application de mesures efficaces. Le gouvernement provincial prend des mesures afin d'améliorer l'efficacité des nouvelles constructions et des bâtiments actuels.

Le Nouveau-Brunswick offre l'ensemble de programmes d'efficacité énergétique domestique le plus innovateur et complet au Canada. Ces programmes sont conçus pour appuyer les propriétaires fonciers et les propriétaires de petits immeubles d'habitation. Au moyen de programmes d'information et de promotion et de mesures incitatives, Efficacité NB aide les consommateurs d'énergie dans tous les secteurs à améliorer l'efficacité énergétique, ce qui réduit ainsi leur utilisation d'énergie.

Efficacité NB assume déjà un rôle de chef de file au Canada et elle collaborera également avec les propriétaires fonciers non résidentiels pour les aider à rendre leurs bâtiments et leurs entreprises aussi éconergétiques que possible. Pour ce faire, des programmes, des stratégies d'adaptation au marché et un accès à des avis professionnels seront offerts. Investir dans l'efficacité énergétique est une composante essentielle d'un Nouveau-Brunswick autosuffisant. Une étude sur l'efficacité énergétique effectuée dans le secteur industriel du Nouveau-Brunswick révèle que la mise sur pied de projets et de programmes efficaces permettrait de réduire, de façon réaliste, de 5 à 13 % la consommation d'énergie.



Centre Falls Brook



Efficacité NB collaborera avec les entreprises de la province pour améliorer leur productivité et leur compétitivité en les aidant à optimiser les moyens d'efficacité énergétique énoncés dans l'étude.

Le gouvernement provincial :

- étendra les programmes et les projets d'efficacité énergétique aux résidences, entreprises et industries du Nouveau-Brunswick;
- adoptera une norme de rendement énergétique qui dépasse le Code modèle fédéral de l'énergie pour les bâtiments, pour les nouveaux bâtiments et ceux rénovés dans les marchés commerciaux et résidentiels, normes qui devraient être appliquées progressivement à partir de 2009;
- instaurera des normes d'efficacité énergétique au niveau Energy Star pour les appareils électroménagers et l'équipement vendus dans la province en privilégiant une approche structurée et progressive conforme à la disponibilité de ces produits sur le marché;
- adoptera une stratégie de chauffage sans électricité pour les bâtiments résidentiels et commerciaux qui comprendra l'utilisation de technologies à faibles rejets de GES et éliminera l'installation de nouvelles plinthes de chauffage électrique chaque fois que des solutions de rechange seront disponibles.



Isolant



Centre Falls Brook

3.2 ÉNERGIE RENOUVELABLE

L'énergie renouvelable désigne l'énergie provenant de ressources qui se régénèrent ou qui ne peut être épuisée. Les sources d'énergie renouvelable comprennent le vent, l'hydroélectricité, la biomasse, les marées, l'énergie solaire et géothermique. Puisque les sources sont renouvelables, elles ne provoquent pas l'épuisement des ressources de la terre. Cependant, toute ressource énergétique a des effets et les coûts et les bénéfices environnementaux varient d'une ressource à l'autre.

En vertu du *Règlement sur les ressources renouvelables* de la *Loi sur l'électricité*, une norme visant l'électricité produite à partir des ressources renouvelables a été adoptée. Selon cette norme, 10 % des ventes d'électricité doivent provenir de nouvelles sources renouvelables d'ici 2016. Cette mesure s'ajoutera à la production d'électricité à partir de la biomasse et de l'eau pour obtenir un volume d'électricité de sources renouvelables pouvant atteindre 33 %. En réponse à cette norme, Énergie NB a exprimé son intérêt de fournir 400 mégawatts de production d'électricité renouvelable. Énergie NB s'est déjà engagée à fournir 96 MW d'ici 2008.

Le Nouveau-Brunswick devra continuer à investir dans la recherche et dans les créneaux de commercialisation de l'énergie éolienne et marémotrice et examiner les perspectives économiques d'autres sources d'énergie verte comme la production d'hydroélectricité à petite échelle. Une étude est actuellement en cours dans la baie de Fundy pour déterminer la faisabilité de produire de l'électricité à l'aide de l'énergie marémotrice. Les résultats préliminaires sont prometteurs et d'autres moyens de production d'électricité à faibles émissions de GES peuvent être envisagés. Afin de promouvoir le secteur de l'électricité de sources renouvelables, le gouvernement provincial cherchera à élaborer, en collaboration avec ses partenaires régionaux, des règles de marché pour la mise sur pied de projets d'énergie propre.

« Le remplacement de combustible » désigne le remplacement d'un type de combustible par un autre. Il existe de nombreuses possibilités de réduire les gaz à effet de serre en misant sur le remplacement de combustible. La biomasse en est un bon exemple. Selon des estimations prudentes, le remplacement des combustibles hydrocarbonés traditionnels par du biocarburant permettrait de réaliser des réductions de gaz à effet de serre de 0,72 Mt. Le gouvernement prévoit offrir à l'industrie forestière l'accès à la biomasse forestière sur les terres de la Couronne afin de réduire les coûts d'énergie élevés ainsi que les émissions de gaz à effet de serre et, du même souffle, soutenir et maintenir cette importante industrie.

Le gouvernement provincial :

- entreprendra une étude de faisabilité sur la mise en œuvre de nouveaux projets de production d'hydroélectricité à petite échelle;
- évaluera et favorisera l'exploitation d'un éventail de possibilités de production d'énergie à partir de sources renouvelables comme la biomasse, l'énergie solaire, le vent et les marées;
- mettra en œuvre une politique de biomasse forestière.

3.3 TRANSPORT

Puisque le secteur des transports compte à lui seul pour 25 % des émissions de gaz à effet de serre au Nouveau-Brunswick, le gouvernement entreprendra des démarches pour améliorer les moyens de transport et aider les consommateurs à prendre des décisions éclairées concernant les véhicules, les carburants et les modes de transport.

3.3.1 – Transport en commun

En partenariat avec les municipalités et le gouvernement fédéral, le Nouveau-Brunswick améliore actuellement l'efficacité du transport en commun et les mesures de réduction des gaz à effet de serre en privilégiant le remplacement des autobus, la remise en état et l'agrandissement de la flotte de véhicules. D'autres moyens peuvent être envisagés comme l'expansion des routes publiques et la mise à jour des programmes en place.

Il est possible de créer des partenariats dans le secteur du transport en offrant un soutien aux entreprises afin d'encourager leurs employés à utiliser les transports en commun. Les mesures de soutien suivantes pourraient être mises en place pour atteindre cet objectif : mesures incitatives, développement de modes de transport pour relier les régions urbaines et rurales et partenariats multiniveaux pour un investissement soutenu dans les réseaux de transport public et mesures favorisant l'utilisation accrue des transports en commun.

Il existe d'autres possibilités afin d'intégrer les besoins de transport en commun des régions rurales et urbaines. Il pourrait s'agir de réseaux de parcs de stationnement de banlieue, de sentiers cyclo-pédestres et de covoiturage. Il faut établir une stratégie de transport afin de réduire les émissions de façon stratégique dans ce secteur et de tirer profit des possibilités économiques.



Fredericton



Norton

Le gouvernement provincial :

- élaborera, en collaboration avec les communautés et les intervenants, une stratégie de transport en commun pour offrir aux gens du Nouveau-Brunswick des solutions de rechange pratiques à l'utilisation de leurs véhicules privés et pour répondre à leurs besoins de déplacement.



Transport

3.3.2 – Carburants pour les transports

Le brûlage de produits à base de pétrole libère des quantités considérables de gaz à effet de serre. Il est donc nécessaire d'améliorer l'efficacité de tous les véhicules afin de réduire la quantité de carburant utilisé et d'apporter des changements à nos habitudes de vie. Les possibilités à l'échelon provincial et municipal pour réduire les émissions attribuables au secteur du transport sont nombreuses, notamment dans l'industrie du camionnage. Il est également possible d'inciter l'individu à agir dans une perspective d'action collective.



Biocarburants de source agricole - le canola

La marche au ralenti des véhicules gaspille une énorme quantité d'essence et ne procure aucun avantage en matière de transport. Une recherche a révélé qu'après 30 secondes de marche au ralenti, il est moins coûteux d'arrêter le moteur que de le laisser tourner. Le gouvernement mettra sur une politique interdisant la marche au ralenti des autobus scolaires adoptée par le ministère de l'Éducation et sur d'autres mesures destinées à la flotte de véhicules du gouvernement.

Les véhicules consomment moins d'essence lorsque la vitesse de circulation est réduite. Le gouvernement encouragera donc, au moyen de programmes d'information, les membres du public à conduire moins vite. L'industrie du camionnage peut aussi bénéficier des vitesses réduites qui diminuent les émissions et augmentent le rendement du carburant. Les moyens technologiques suivants peuvent également améliorer le rendement du carburant : pneus efficaces, dispositifs boulonnés pour accroître l'efficacité mécanique et panneaux de carrosserie aérodynamiques sur les véhicules routiers.

Le Nouveau-Brunswick a réalisé et continuera de réaliser des progrès réels grâce à l'établissement de postes de pesage autoroutier dynamique (PAD) et à la technologie de systèmes d'information météorologique routière appuyant des améliorations du réseau de transport dans le cadre d'une nouvelle stratégie de transport intelligent. Ces postes technologiques de PAD ont été installés à des endroits stratégiques pour améliorer le débit de circulation des camions de transport et ainsi réduire les émissions dans le secteur du transport. Durant les quatre prochaines années, une nouvelle installation sera mise en service chaque année.

Dans le cadre de la Stratégie de transport intelligent, le gouvernement encouragera, en partenariat avec le secteur du camionnage du Nouveau-Brunswick et d'autres partenaires publics ou privés, les camionneurs à ne pas laisser tourner leur moteur au ralenti tout en prenant des mesures pour leur permettre de continuer à utiliser les éléments de confort de leurs véhicules. Les projets visant à réduire la marche au ralenti des véhicules pourraient comprendre le remplacement du diesel utilisé dans les camions lourds par l'électricité pour réduire les émissions de gaz à effet de serre comme le suggère l'Alliance canadienne du camionnage. Cette mesure pourrait être facilitée au moyen de systèmes d'électrification de relais routiers installés aux emplacements de collecte principaux et au moyen d'autres technologies.

Les véhicules produisant peu d'émissions (VPE) permettront de réduire les émissions qui contribuent au phénomène des changements climatiques. En 2004, la Californie a adopté de nouvelles normes d'émissions des GES visant les véhicules légers. Cette norme oblige les fabricants d'automobiles à mettre sur le marché des véhicules qui satisfont aux limites des émissions de GES établies chaque année. La norme, qui entrera en vigueur en 2009, devrait diminuer les émissions de 25 à 30 % pour tous les nouveaux véhicules vendus. De nombreuses administrations aux États-Unis prévoient adopter ou ont adopté les normes relatives aux VPE de la Californie, ce qui comprend la majeure partie des États membres des GNA-PMEC. Au Canada, les provinces du Québec et de la Nouvelle-Écosse, dans le cadre de la structure des GNA-PMEC, et la Colombie-Britannique ont appuyé l'adoption des normes relatives aux VPE de la Californie. Le Nouveau-Brunswick favorise un effort concerté pour la mise en place de ces normes.

Nos mesures d'intervention proposent un programme d'aide financière en vue d'encourager les consommateurs à choisir des véhicules plus efficaces, comme moyen d'agir immédiatement pour réaliser des réductions d'émissions.

Le gouvernement entreprendra également des démarches afin de réduire les émissions de GES attribuables aux vieux véhicules et aux modèles anciens. Des mécanismes seront élaborés pour s'assurer que les véhicules au Nouveau-Brunswick fonctionnent selon les normes d'émissions applicables à leur modèle et à leur année.

Les mesures pour réduire la consommation d'essence doivent également comprendre l'utilisation de combustibles propres ou à faible taux d'émission. Le Conseil canadien des ministres de l'Environnement a reconnu le besoin d'établir des normes visant l'essence moins polluante comme mesure d'appui aux dispositifs anti-émissions des véhicules. Les constructeurs de véhicules automobiles ont longtemps préconisé une « approche systémique » concernant les carburants afin d'appuyer la technologie de pointe de réduction des émissions. Puisque les technologies anti-émissions deviennent de plus en plus sophistiquées, le besoin d'une essence moins polluante devient plus important. L'utilisation de biocarburants comme additifs permet de réduire la quantité totale de combustibles fossiles qui est brûlée et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre. L'augmentation du pourcentage de véhicules existants et neufs qui utilisent du carburant de remplacement et du carburant renouvelable est un moyen d'atteindre l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le gouvernement provincial :

- élaborera une nouvelle stratégie de transport intelligent pour faire du Nouveau-Brunswick un chef de file national de la technologie des transports et également pour réduire les émissions du secteur des transports;
- collaborera avec l'industrie du camionnage pour examiner les possibilités d'adopter des technologies aérodynamiques et d'utiliser des moteurs plus efficaces afin de réduire les gaz polluants et les gaz à effet de serre;
- créera un partenariat avec les administrations de la région des GNA-PMEC en vue d'établir des normes rigoureuses sur le plan de la consommation d'énergie pour les véhicules vendus au Nouveau-Brunswick et qui sont conformes à celles visant les véhicules produisant peu d'émissions en Californie;
- adoptera d'autres mesures pour inciter les gens du Nouveau-Brunswick à choisir un carburant de remplacement et des véhicules plus éconergétiques;



Le compost - Commission de gestion des déchets solides de Fundy



Corporation des déchets solides Westmorland-Albert



- exigera que les véhicules plus vieux subissent un essai de contrôle des émissions et établira des normes d'émissions minimales comme exigence pour l'enregistrement du véhicule;
- agira en partenariat avec l'industrie du camionnage et le Québec pour mettre en œuvre une stratégie de limite de vitesse des camions à 105 km/h;
- fera connaître aux gens, au moyen de campagnes publiques d'information et de sensibilisation, l'importance d'interdire la marche au ralenti des véhicules pour protéger l'environnement et la santé publique;
- collaborera avec les associations municipales et les communautés à l'élaboration d'une politique interdisant la marche au ralenti des véhicules destinée aux administrations locales;
- encouragera la recherche et le développement de biocarburants faits à partir de produits agricoles comme le maïs, l'orge ou le blé ou à partir de déchets de bois, ce qui permettra d'assurer la disponibilité sur le marché de ce type de carburant de remplacement;
- encouragera, en collaboration avec le gouvernement fédéral, l'utilisation de biocarburants en vue d'établir une exigence minimale moyenne de 5 % d'éthanol dans l'essence et de 5 % de biocarburants dans le carburant diesel destinés aux véhicules ou aux appareils de chauffage utilisés au Nouveau-Brunswick.

3.4 GESTION DES DÉCHETS

Le Nouveau-Brunswick possède un plan d'action pour réacheminer et réduire les déchets afin de s'attaquer aux problèmes importants de la gestion des déchets. Le gouvernement s'appuiera sur ce plan d'action qui fait la promotion de choix de gestion des déchets améliorés, y compris de meilleurs systèmes de compostage et de recyclage et la réduction des émissions de gaz des lieux d'enfouissement. Le gouvernement entreprendra également des démarches afin de réduire les déchets à la source, par exemple en faisant la promotion du contenu recyclé obligatoire dans les produits et leur emballage et en imposant le concept de la responsabilité élargie du producteur visant les produits comme les restes de peinture, l'huile usée et les appareils électroniques.

Dans le secteur de la gestion des déchets, l'exploitation améliorée du compostage et la collecte de gaz méthane sont deux mesures ciblées qui pourraient améliorer grandement la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

La province compte 12 commissions régionales de gestion des déchets solides. Quatre de ces commissions qui desservent la moitié de la population de la province ont déjà pris des mesures visant la collecte et le compostage de déchets organiques. Le plan d'action provincial de réacheminement et de réduction des déchets aborde l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de compostage à l'échelle régionale pour gérer les déchets organiques. La décomposition de substances organiques dans les cellules de lieux d'enfouissement sanitaires produit du méthane qui est libéré dans l'atmosphère. Le potentiel de réchauffement climatique du gaz méthane est de 21 fois plus élevé que celui du CO₂. Toutefois, le compostage bien géré réduit considérablement les gaz à effet de serre et permet d'obtenir un stockage de carbone net associé à l'application du compost sur les sols.

La province compte six lieux d'enfouissement régionaux dont un qui a instauré un système de gestion des gaz émanant du lieu d'enfouissement. En 2006, la Commission de déchets solide de la région de Fredericton a commencé à capter

et brûler les gaz à la torche. Le gouvernement continuera à collaborer avec les commissions régionales de gestion des déchets solides dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick à la recherche de solutions pour la gestion des gaz émanant des cellules des lieux d'enfouissement existants et éventuels.

La production de déchet au quotidien est inévitable, mais nous devons constamment agir pour réduire la quantité de déchets produits, réutiliser les produits lorsque cela est possible et les recycler lorsque les biens deviennent inutiles. Ces mesures permettent d'alléger la pression sur les lieux d'enfouissement du Nouveau-Brunswick, de réduire l'utilisation des ressources et de les réutiliser à un coût environnemental moindre et de produire moins de gaz à effet de serre.

Le gouvernement provincial :

- augmentera le recyclage et le réacheminement des déchets, y compris le compostage des déchets;
- encouragera les projets qui captent le gaz méthane émanant des lieux d'enfouissement et qui produisent de l'énergie lorsque cela est possible.

3.4.1 – Produits de remplacement des substances appauvrissant la couche d'ozone

Les substances appauvrissant la couche d'ozone sont réglementées au Nouveau-Brunswick depuis 1992. Leur gestion est avantageuse pour l'environnement puisqu'elle favorise le rétablissement de la couche d'ozone. Les substances de remplacement comme les hydrocarbures fluorés, qui ne contiennent pas de produits chlorés ou bromés, ne posent pas de risque d'appauvrissement de la couche d'ozone et ont été largement utilisés comme composés de remplacement dans les systèmes de climatisation de l'air et les systèmes d'extincteurs d'incendie. Ces substances sont des gaz à effet de serre importants dont leur potentiel de réchauffement de la planète est de 1 300 fois celui du CO₂.

Le gouvernement provincial :

- examinera le *Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone* adopté en vertu de la *Loi sur l'assainissement de l'air* afin de limiter le rejet de substances de remplacement dans l'environnement.

3.5 SOURCES INDUSTRIELLES

Le gouvernement fédéral prévoit assumer un rôle de chef de file en vue de réglementer les émissions de gaz à effet de serre produits par les grandes installations industrielles et manufacturières. L'engagement du gouvernement fédéral à assumer un rôle de chef de file concernant les émissions provenant des grands émetteurs et la réglementation nationale de ce secteur permettront d'appliquer toute norme ou tout objectif de réduction à l'ensemble du Canada, ce qui se traduira par un traitement équitable des secteurs de l'industrie dans une perspective nationale. Le gouvernement provincial collaborera avec les industries du Nouveau-Brunswick et le gouvernement fédéral pour s'assurer que la mise en œuvre des normes relatives aux émissions pour les sources industrielles est équitable et uniforme entre les secteurs industriels et entre les provinces et les territoires.



Plantation d'arbres



Technologie



Moncton



Parc provincial du Mont Carleton

Afin de favoriser la croissance d'une manière responsable, le gouvernement provincial examinera les choix possibles afin d'appliquer le principe des normes relatives aux meilleures technologies disponibles lors des évaluations de projets et d'autres agréments environnementaux. Le gouvernement provincial mettra également l'accent sur la réduction des émissions produites par les petites exploitations au moyen de sources d'énergie à faible intensité carbonique. Le gouvernement provincial reconnaît que le développement de meilleures technologies repose sur l'établissement de conditions appropriées pour soutenir la recherche et stimuler les innovations environnementales. La Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick est un catalyseur de l'innovation et du changement dans la province. Cette fondation cible les investissements dans le domaine de la recherche et du développement et elle met l'accent sur la stimulation de l'innovation. Le développement de meilleures technologies aidera l'industrie à réduire ses émissions. Le gouvernement provincial mettra à profit la Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick pour appuyer la recherche et le développement de la gestion du carbone et de technologies à faible intensité carbonique.

Des crédits compensatoires pour les gaz à effet de serre sont obtenus à partir de projets dont les émissions de gaz à effet de serre sont plus faibles que les niveaux établis et qui sont entrepris dans des secteurs non visés par la réglementation du gouvernement fédéral sur les émissions de gaz à effet de serre. Le gouvernement provincial prendra des mesures afin de s'assurer de retenir la propriété des crédits compensatoires des projets des sociétés et des terres de la Couronne.

Le gouvernement provincial peut créer un climat économique qui stimule la croissance en appliquant les crédits compensatoires pour les gaz à effet de serre du Nouveau-Brunswick à l'aide d'investissements du secteur privé dans la province. Grâce à des activités comme les méthodes d'aménagement forestières, les mesures de réacheminement des déchets et de compostage, le développement de la capacité d'une nouvelle énergie éolienne et le captage et l'utilisation du méthane émanant des lieux d'enfouissement, le Nouveau-Brunswick peut devenir un lieu à moins forte intensité de carbone. De plus, les installations industrielles, existantes et futures, bénéficieront des projets visant à établir des partenariats rentables avec les communautés et les organismes. Ces partenariats contribueront à d'autres réductions des émissions, réductions pouvant être utilisées pour réduire les émissions globales de gaz à effet de serre des installations.

Le gouvernement provincial :

- utilisera les évaluations des projets et les autres processus d'agréments environnementaux pour réduire les émissions des projets;
- affectera des fonds, par l'entremise de la Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick, à la recherche et au développement axés sur l'environnement;
- établira des protocoles précis pour s'assurer que tous les crédits de carbone des sociétés et terres de la Couronne et des projets du gouvernement demeurent la propriété des gens du Nouveau-Brunswick.
- Collaborera avec le gouvernement fédéral pour s'assurer qu'on tienne compte de façon appropriée des crédits compensatoires de carbone pour les bonnes pratiques de gestion forestière au Nouveau-Brunswick.

3.5.1 – Production d'électricité

Au Nouveau-Brunswick, la majeure partie des émissions en 2004 provenaient de la production d'électricité et représentaient 9 Mt, ou 42 % de nos émissions de gaz à effet de serre. Ce plan d'action vise les émissions potentielles et actuelles et établit la base d'une vision d'un avenir durable et à moins forte intensité de carbone pour le Nouveau-Brunswick au-delà de 2012.

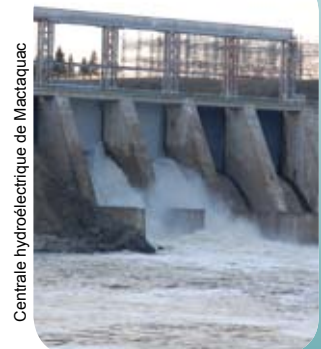
Grâce à l'application de technologies avancées et de réductions domestiques, Énergie NB participera à un cadre national qui assurera, d'ici 2020, une réduction absolue du secteur de l'électricité thermique canadien de 25 % par rapport aux niveaux de 2003. Cette réduction se poursuivra sur une base continue jusqu'en 2050, année où le secteur de l'électricité thermique au Canada prévoit une réduction de 65 % des émissions.

Afin de gérer l'abordabilité et la fiabilité de l'approvisionnement en électricité du Canada, le plan serait appliqué principalement par la mise hors service et la remise en état des centrales thermiques existantes pour qu'elles produisent de l'énergie plus propre, ou par l'adoption de mécanismes de conformité à la fin de la durée économique de ces installations. Énergie NB prévoit pouvoir réaliser une réduction atteignant 2 Mt en-dessous des niveaux de gaz à effet de serre de 2003, d'ici 2020. L'application provinciale de mesures de gestion de la demande d'énergie dans les secteurs résidentiel, commercial et industriel, ainsi que la mise en œuvre de la Norme provinciale d'inclusion des ressources renouvelables permettront d'atteindre ces objectifs.

Énergie NB s'est aussi engagée à faire la remise à neuf et à prolonger la durée de vie de la centrale nucléaire de Point Lepreau, ce qui se traduira par des réductions progressives des émissions réelles et quantifiables qui se prolongeront sur une période de 25 ans. La remise à neuf de la centrale de Point Lepreau donnera lieu à une production totale moins élevée d'électricité générée à partir de combustibles fossiles, ce qui se traduira par une réduction des émissions de CO₂ d'environ 0,6 Mt par année, d'ici 2010.

Le gouvernement provincial :

- augmentera l'efficacité grâce à la remise à neuf de la centrale nucléaire de Point Lepreau.



Centrale hydroélectrique de Mactaquac



Centrale nucléaire de Point Lepreau

3.6 PERSPECTIVES D'AVENIR EN MATIÈRE D'ÉNERGIE



Ile Miscou

En plus des projets d'électricité renouvelable et d'efficacité énergétique, nous devons commencer à planifier afin de réduire davantage le bilan carbone. Il importe de commencer à réduire notre bilan carbone maintenant afin de positionner le Nouveau-Brunswick pour qu'il soit en mesure d'atteindre l'autosuffisance d'ici 2026. La prise de mesures et l'examen des perspectives d'avenir en matière d'énergie donneront au Nouveau-Brunswick la souplesse nécessaire pour faire des choix en vue de la croissance de nos communautés et de notre économie. Les possibilités en vue de poursuivre le développement d'un secteur d'électricité viable, diversifié et économiquement sain sont nombreuses.

Le gouvernement provincial :

- entreprendra une étude de faisabilité d'un deuxième réacteur nucléaire à Point Lepreau;
- étudiera les possibilités d'utilisation de piles à hydrogène et à combustible;
- appuiera l'exploration des ressources de gaz naturel dans le sud-est du Nouveau-Brunswick;
- examinera la possibilité d'acheminer le gaz naturel vers le nord de la province;
- évaluera la possibilité d'utiliser du charbon propre et les possibilités de séquestration du carbone.



Développement du gaz naturel - Sussex

4. Le gouvernement montre l'exemple

Le gouvernement provincial, de par son leadership dans le secteur public fera la démonstration des meilleures pratiques environnementales et encouragera des pratiques viables sur le plan écologique au sein des gouvernements et ailleurs. Grâce à l'écologisation des activités du gouvernement, les ministères et organismes provinciaux élaboreront des mesures pour rendre les activités du gouvernement plus éconergétiques et écologiques. L'objectif du gouvernement provincial sera de réduire les émissions de gaz à effet de serre des activités du secteur public de 25 %, d'ici 2012, par rapport aux niveaux de 2001. À cette fin, les démarches envisagées seront axées sur cinq secteurs clés des activités gouvernementales :

- approvisionnement;
- transport;
- bâtiments;
- partenariats; et
- gestion de l'énergie.

4.1 APPROVISIONNEMENT

Il est possible d'accroître l'utilisation de produits préférables du point de vue de l'environnement dans les activités gouvernementales. Les produits préférables du point de vue de l'environnement comprennent des matériaux ayant un contenu recyclé. Ces produits limitent la production de matériaux toxiques et sont conçus autrement pour diminuer l'impact environnemental à partir du moment de leur fabrication jusqu'à leur élimination. Le gouvernement provincial augmentera l'efficacité énergétique de l'équipement électronique qu'il achète, et augmentera le contenu recyclable et recyclé des autres fournitures.

Le gouvernement provincial :

- intégrera des lignes directrices sur l'environnement à ses contrats d'approvisionnement et à ses appels d'offres de façon à créer un marché pour les produits préférables du point de vue de l'environnement;
- respectera le niveau Energy Star pour les produits cotés dans les contrats ou les commandes d'achat de matériel de bureau, d'équipement de bâtiments et de systèmes d'éclairage.

4.2 TRANSPORT

La réponse du gouvernement provincial aux changements climatiques pour le secteur des transports comprend diverses mesures axées sur l'innovation technologique et la recherche sur les combustibles de remplacement fondée sur des incitatifs. Le gouvernement provincial a établi des exigences relatives à l'achat écologique pour sa flotte de véhicules.

Hôpital de la Vallée du Haut-Saint-Jean



Voiture hybride





Ministère des Ressources Naturelles



Dieppe

Le gouvernement provincial :

- verra à ce que sa flotte de véhicules devienne un utilisateur modèle de véhicules à faibles taux d'émissions;
- élargira l'application de politiques contre la marche au ralenti et les zones de marche au ralenti pour les activités du gouvernement;
- assurera un leadership dans l'adoption et l'utilisation des biocarburants.

4.3 BÂTIMENTS

Le gouvernement provincial a entrepris la construction de nouveaux bâtiments provinciaux écologiques et procède à la remise à neuf de nombreux autres bâtiments publics afin d'améliorer l'efficacité énergétique et la conservation de l'eau.

Le gouvernement provincial fera preuve de leadership dans la gestion et la construction de ses bâtiments, y compris les installations publiques comme les hôpitaux, les logements publics et les foyers de soins. Les normes de construction seront examinées et des modifications à celles qui sont en vigueur seront envisagées. Le gouvernement provincial appliquera des normes relatives aux espaces afin de réduire l'empreinte du gouvernement dans le domaine de la superficie totale et des services connexes requis. Il aidera également d'autres propriétaires de bâtiments à profiter des programmes d'efficacité et fera la promotion de systèmes de refroidissement et de chauffage plus efficaces.

Le gouvernement provincial :

- continuera d'utiliser des méthodes de construction durables et mesurera les résultats en fonction des programmes établis et acceptés par le Conseil du bâtiment durable du Canada comme LEED (Leadership in Energy and Environmental Design);
- continuera de faire la remise à neuf des bâtiments publics actuels pour augmenter l'efficacité énergétique et la conservation de l'eau.

4.4 PARTENARIATS

On cherchera à créer des partenariats avec les sociétés de la Couronne, les municipalités et les entreprises de façon à encourager la mise en œuvre de mesures semblables à celles appliquées au sein du gouvernement provincial par l'échange de pratiques environnementales exemplaires.

4.5 GESTION DE L'ÉNERGIE

Le gouvernement a fait preuve et continuera de faire preuve de leadership dans la gestion de l'énergie et l'amélioration continue des méthodes énergétiques afin d'optimiser les coûts-avantages relativement à la gestion de ses actifs pour les citoyens du Nouveau-Brunswick.

Le gouvernement provincial :

- exigera les ministères à faire le relevé de leur consommation d'énergie (y compris les bâtiments et les véhicules) et à faire rapport au gouvernement dans le cadre du Plan d'action sur les changements climatiques.

5. Adaptation aux effets des changements climatiques

Même si la réduction des émissions de gaz à effet de serre est importante, la préparation aux changements climatiques et à ses effets le sera tout autant au cours des prochaines années. Les changements climatiques ont déjà eu des effets sur les communautés du Nouveau-Brunswick et ils seront incontournables dans un avenir immédiat, même si tous les pays devaient réduire radicalement leurs émissions de gaz à effet de serre immédiatement.

Afin de nous préparer aux changements climatiques au Nouveau-Brunswick, nous devons mettre en œuvre des stratégies d'adaptation pour gérer les effets. En essayant de comprendre l'ampleur des changements climatiques au Nouveau-Brunswick, nous pourrions planifier en conséquence et prendre les mesures qui s'imposent. En réponse à ce phénomène, le gouvernement provincial a pris l'importante décision de créer de solides partenariats avec les communautés et de sensibiliser davantage le public et de l'aider à mieux comprendre les changements climatiques et leurs effets.

Il sera important, pour la croissance de notre économie, de tenir compte des changements climatiques dans l'élaboration des projets, par exemple en vue d'une meilleure protection des zones inondables et des zones côtières, d'une planification améliorée de l'aménagement, de l'application de meilleures normes relatives à l'infrastructure et de l'adoption de nouvelles méthodes de gestion des terres.

Le gouvernement provincial devra utiliser des outils d'adaptation comme le Cadre national d'adaptation aux changements climatiques pour accroître la sensibilisation à l'adaptation et aux solutions. À l'aide de ces outils, le gouvernement pourra faciliter la prise de mesures coordonnées, augmentera la capacité de ces mesures d'adaptation et les intégrera aux politiques et aux opérations. Les mesures adaptatives de la province devront non seulement promouvoir les réseaux de partage des connaissances et coordonner la recherche sur les effets et l'adaptation, mais elles devront aussi offrir des méthodes et des outils de planification de l'adaptation dans les communautés. Le Plan d'action sur les changements climatiques énonce des mesures adaptatives dans les secteurs suivants :

- adoption d'une politique d'aménagement provinciale;
- renforcement des mesures pour protéger les zones côtières;
- adoption d'une stratégie globale de gestion de l'eau;
- gestion des ressources naturelles;
- risques et dommages.



Plage de Beresford



Terres humides

5.1 POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT PROVINCIALE



Dunes de Bouctouche

L'aménagement dans les régions urbaines et rurales du Nouveau-Brunswick doit tenir compte de sa contribution et de sa réaction aux effets des changements climatiques.

Le gouvernement provincial est en voie d'établir une politique d'aménagement provinciale pour orienter l'aménagement dans les endroits appropriés. Cette politique sera une mesure intégrée visant à élaborer des énoncés d'intérêt provincial comme la protection des zones côtières, la croissance intelligente pour les régimes de peuplement, la protection des zones inondables et de l'eau potable et les utilisations industrielles. Elle établira également le cadre de prestation et de mise en œuvre aux échelons provincial, régional et local, nécessaire pour protéger ces intérêts et promouvoir des communautés durables. Une politique d'aménagement provinciale organisera et dirigera l'activité d'aménagement en tenant compte de ses effets sur l'environnement, la société et l'économie. Les prévisions des changements climatiques seront prises en compte dans la planification des terres, de l'air et de l'eau.

Le gouvernement provincial :

- élaborera et mettra en œuvre une politique d'aménagement provinciale intégrée.



Grande-Anse

5.2 POLITIQUE DE PROTECTION DES ZONES CÔTIÈRES

L'érosion côtière représente déjà un défi dans plusieurs communautés du Nouveau-Brunswick et la hausse continue du niveau de la mer causée par les changements climatiques augmentera les taux d'érosion. Les niveaux de la mer augmentent et devraient augmenter de 50 cm à 60 cm au cours du siècle, ce qui pourrait affecter de nombreux écosystèmes et communautés côtières, en particulier lorsque les effets de ces augmentations s'ajoutent à ceux des ondes de tempête plus fréquentes. Par conséquent, la Politique provinciale de protection des zones côtières, qui est en voie d'être mise en œuvre, sera renforcée.

Le gouvernement provincial :

- mettra en œuvre un cadre réglementaire pour protéger l'environnement côtier, l'infrastructure et les propriétés publiques et privées.

5.3 STRATÉGIE GLOBALE DE GESTION DE L'EAU

Les changements climatiques et leurs effets auront des répercussions sur nos ressources en eau; ces répercussions comprendront l'invasion de l'eau salée dans notre eau potable, et les changements dans la fréquence des inondations et des sécheresses. La quantité d'eau et la qualité de l'eau potable pourraient être touchées. Vu l'importance sociale, environnementale et économique de l'eau, tout ce qui compromet sa disponibilité et sa qualité aura un effet marqué sur nos communautés et notre compétitivité économique. Dans ce contexte, les effets possibles des changements climatiques constituent, pour les ressources

en eau souterraine et de surface du Nouveau-Brunswick, une menace importante qui devra être analysée, comprise et prise en compte dans les futures décisions stratégiques publiques. Une stratégie de l'eau sera élaborée pour protéger ces sources adéquatement afin que le Nouveau-Brunswick puisse continuer de bénéficier de son eau abondante et de grande qualité.

Le gouvernement provincial :

- élaborera et mettra en œuvre une stratégie globale de gestion de l'eau provinciale.

5.4 GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

Le Nouveau-Brunswick dépend grandement de ses ressources naturelles. Les changements climatiques remettront en question les pratiques actuelles dans les secteurs agricoles, aquacoles, forestiers et des pêches traditionnelles. Les méthodes de gestion commerciale ainsi que la chasse, la récolte et la cueillette de fruits traditionnelles par les Autochtones seront influencées par différents éléments, comme la diminution des habitats, les maladies, les espèces envahissantes et les nouveaux parasites. Le tourisme au Nouveau-Brunswick fait souvent la promotion du patrimoine naturel de la province. À cet égard, les changements climatiques exerceront des pressions supplémentaires sur nos produits écotouristiques.

Les activités agricoles subiront les effets des changements dans les températures et dans les régimes de précipitations. Les producteurs devront continuer de choisir de nouveaux plans de gestion de l'eau et du sol qui sont adaptés aux changements climatiques. Les changements dans notre climat pourraient modifier la quantité des terres agricoles disponibles. Il faudra effectuer un examen des terres agricoles abandonnées et du potentiel qu'elles représentent pour le réaménagement en agriculture ou pour les ressources forestières.

Les forêts et leurs écosystèmes sont plus vulnérables aux effets des changements climatiques puisque le cycle de vie des arbres se compte en dizaine ou en centaine d'années. Un incendie ou une maladie peut ravager les forêts rapidement et la régénération et le reboisement peuvent prendre plus de 50 ans à atteindre la maturité, comparativement aux cultures agricoles annuelles. Une forêt en santé peut mieux s'adapter aux variations de température et des régimes de précipitations provoquées par les changements climatiques.

Le gouvernement provincial s'assurera que les préoccupations concernant la biodiversité sont abordées dans l'aménagement des forêts de la Couronne par l'intégration d'une certification de gestion forestière durable aux seins des plans d'aménagement forestier. Afin d'assurer la prise de meilleures décisions concernant les nouvelles approches en matière de gestion, le gouvernement provincial continuera de participer aux discussions nationales et internationales et avec les associations forestières et d'autres organisations pour déceler les changements importants dans les tendances et pour faciliter le choix de stratégies appropriées d'adaptation aux changements climatiques dans les plans d'aménagement forestier.



Shippagan



Parc national Kouchibouguac



Aquaculture



Forêt du Nouveau-Brunswick

Le secteur aquacole fera face aux défis que poseront le réchauffement des températures de l'eau, la disponibilité de l'eau douce et les tempêtes. Comme dans le cas des activités terrestres, les changements dans les précipitations et les régimes de température entraîneront, pour les activités aquacoles, des risques liés aux maladies et aux espèces marines envahissantes. Des stratégies d'adaptation aux changements climatiques devront être élaborées pour ce secteur.

Une bonne partie de nos atouts en tourisme repose sur les attraits naturels de la province et ceux-ci doivent être protégés. Les parcs sont des attractions touristiques importantes et l'intégrité de nos zones naturelles doit être préservée. Le gouvernement provincial aura des défis à relever pour continuer à développer nos produits écotouristiques et traditionnels en raison des effets des changements climatiques. Par exemple, l'érosion des plages au Parc provincial de la plage Parlee et aux Rochers Hopewell suscite de graves préoccupations. Les activités de plein air en hiver sont importantes et il faudra rajuster les stratégies touristiques à mesure que les températures et les conditions d'enneigement continueront à changer. De nouvelles possibilités dans les activités de développement des produits touristiques se présenteront probablement à long terme et la province doit se positionner maintenant pour profiter de l'avantage stratégique offert par les perspectives d'avenir.

Le gouvernement provincial :

- entreprendra les travaux nécessaires afin d'intégrer les considérations sur les changements climatiques au plan d'aménagement forestier pour 2007 à 2012;
- examinera les solutions en vue d'utiliser les terres agricoles abandonnées à des fins agricoles et forestières;
- évaluera les possibilités d'améliorer la surveillance des feux de forêt et des parasites de la forêt et d'intervenir plus efficacement pour contrer ces phénomènes;
- continuera d'appuyer les efforts de recherche et de surveillance pour évaluer la viabilité des pêches et les risques pour les ressources, comme la gestion des maladies en aquaculture;
- continuera d'aider l'industrie touristique à prendre des décisions éclairées et à adopter des stratégies d'adaptation globales pour adapter ses produits et ses services à un nouvel environnement;
- ajustera le Plan stratégique provincial du tourisme pour tenir compte des stratégies d'adaptation aux changements climatiques et réorientera les mesures de développement des produits touristiques pour tenir compte des effets des changements climatiques.

5.4.1 - Ressources naturelles et puits de carbone

La décomposition ou la croissance de la végétation, connue sous le nom de cycle de végétation naturelle, est largement considérée comme un bilan carbone neutre. Les décisions en matière de gestion agricole et forestière peuvent ajouter aux émissions de carbone ou promouvoir le stockage de carbone, ce qui crée des puits de carbone ou des sources de carbone.

La végétation, y compris les arbres, les terres humides et les cultures agricoles, absorbent le CO₂ de l'atmosphère pendant sa croissance. Ce processus convertit le CO₂ en carbone organique. Ces procédés font que la végétation en croissance est considérée comme un puits de carbone. De plus, le carbone peut être stocké ou piégé, lorsque la végétation est transformée en produits de consommation.

Les décisions en matière d'aménagement influencent aussi sur la capacité de la province d'être considérée ou non comme un puits de carbone net grâce à ses programmes de gestion. De nombreuses autorités de planification ont déjà reconnu les bienfaits de la protection des espaces verts, comme les milieux humides, dans leurs communautés.

Le gouvernement provincial et l'Atlantic Dairy and Forage Institute ont établi l'Institut national de gestion des gaz à effet de serre pour trouver des moyens de réduire les émissions produites et d'améliorer la séquestration du carbone. L'utilisation de pratiques qui ne comportent pas ou peu de labourage des champs, peut réduire les émissions de gaz à effet de serre et accroître la séquestration du carbone.

La prise de décisions pour encourager l'élaboration de plans adéquats de gestion des ressources qui assureront un puits de carbone net permettra au Nouveau-Brunswick de retirer le maximum d'avantages de ses ressources naturelles comme puits de carbone, par exemple les méthodes d'aménagement forestier et les terres humides côtières et d'eau douce. Ces décisions nous aideront aussi à remplir nos engagements en matière de réduction des gaz à effet de serre.

Les efforts se poursuivent pour mieux comprendre les effets et les procédés des activités de gestion des ressources et de la géologie de la province qui offrent des occasions de stockage et de séquestration du carbone. Il faut tenir compte de nombreuses variables et effectuer une recherche plus poussée pour décrire les formations géologiques souterraines complexes et leur capacité d'emmagasiner le carbone.

Le gouvernement provincial :

- travaillera avec le gouvernement fédéral et d'autres organismes pour continuer d'évaluer les possibilités et la valeur de séquestration agricole et forestière dans le cadre de l'élaboration et de la promotion de programmes forestiers viables et de méthodes de gestion avantageuses en agriculture;
- travaillera avec le gouvernement fédéral et divers organismes à la recherche de possibilités de stockage du carbone dans des formations géologiques souterraines;
- encouragera la préservation et la gestion améliorées des espaces verts au moyen de la politique d'aménagement provinciales.

5.5 RISQUES ET DOMMAGES

Il faudra entretenir un dialogue continu avec les administrations fédérale, locales et autochtones et les autres intervenants pour mieux comprendre les répercussions des changements climatiques sur l'infrastructure communautaire, les industries du secteur primaire, le tourisme et la sécurité publique.



Burrit's Corner



Fredericton



Beresford

Pour ce faire, il faudra effectuer de nouveaux investissements dans des réseaux de surveillance environnementale afin de fournir l'information la plus à jour sur les effets des changements climatiques. Le gouvernement provincial travaillera avec les communautés, les secteurs du tourisme, de l'agriculture, de l'aquaculture, des forêts, de l'énergie et des transports et les associations professionnelles connexes pour assurer la prise de décisions éclairées, relativement à la croissance et au développement futur.

Afin de réduire les dommages environnementaux et les pertes économiques, il importe de transférer nos connaissances scientifiques sur les effets que les changements climatiques ont sur notre environnement à l'élaboration de solutions appliquées pour le gouvernement, les entreprises et les communautés. Le gouvernement provincial s'efforcera de fournir ses connaissances et ses solutions pour que les décideurs soient mieux informés des pratiques exemplaires à appliquer pour diminuer les risques.



Burt's Corner

Les programmes actuels de gestion des urgences doivent accroître leur capacité de prévoir les événements météorologiques majeurs. Il faut mettre en place une capacité supplémentaire de gestion des urgences à l'échelle régionale pour continuer d'évaluer les nouvelles menaces et s'y adapter, et maintenir une vigilance par rapport aux effets possibles sur l'infrastructure clé.

Les changements climatiques prévus nécessiteront une recherche exhaustive, des connaissances scientifiques approfondies et des innovations technologiques globales.

Le gouvernement provincial :

- créera un partenariat avec le gouvernement fédéral pour étudier les possibilités d'entreprendre un projet provincial d'évaluation des risques au Nouveau-Brunswick afin de cerner les risques qui seraient atténués par des stratégies d'adaptation, en mettant l'accent sur les zones côtières et les eaux intérieures;
- fera des investissements dans des réseaux, des programmes et des activités de recherche qui favoriseront une meilleure compréhension des vulnérabilités du Nouveau-Brunswick aux changements climatiques;
- trouvera des solutions en matière d'adaptation et utilisera les connaissances locales pour mettre au point et intégrer des solutions aux effets des changements climatiques qui seront utiles aux communautés néo-brunswickoises et à d'autres collectivités;
- intégrera les considérations sur la vulnérabilité au processus décisionnel des ministères relativement aux considérations économiques, sociales et environnementales pour répondre aux besoins des secteurs public et privé en matière de développement et d'adaptation;
- poursuivra les travaux en vue d'un système entièrement intégré de gestion des urgences qui optimise les ressources à chaque échelon pour la prévention et la protection civile, l'intervention et le rétablissement, et qui tient compte des effets des changements climatiques.

6. Partenariats et communications

Notre capacité de gérer notre environnement de façon durable, de réduire les émissions et de nous adapter aux effets des changements climatiques repose sur la reconnaissance que la prise de mesures pour protéger l'environnement est une responsabilité partagée. C'est une responsabilité qui doit être assumée par les partenariats locaux, autochtones, provinciaux et fédéraux. Le Plan d'action sur les changements climatiques énonce certaines mesures visant à renforcer ces partenariats, à réduire les émissions et à se préparer aux effets des changements climatiques.

6.1 PARTENARIATS AVEC LES COMMUNAUTÉS ET COLLABORATION AVEC LES INTERVENANTS

Le gouvernement provincial reconnaît que les communautés joueront un rôle essentiel dans les stratégies de réduction des gaz à effet de serre et l'adaptation aux gaz à effet de serre pour répondre aux effets des changements climatiques. La Fédération canadienne des municipalités précise ce qui suit : *Au Canada, près de 55 % des émissions de gaz à effet de serre du pays peuvent être influencées par des décisions prises par les administrations municipales.* Les communautés offrent des possibilités de réduire les gaz à effet de serre grâce à la planification de l'utilisation des terres, de l'énergie et des transports; à la conception de l'infrastructure; aux approvisionnements verts, à la remise à neuf des bâtiments, à la conservation de l'eau; au réacheminement des déchets solides et à l'utilisation des systèmes d'énergie répartie.

Le gouvernement provincial doit faire participer activement les municipalités et les districts de services locaux afin d'offrir de meilleures occasions aux communautés de devenir des partenaires dans les démarches visant à mieux comprendre les changements climatiques qui surviennent, puis dans les efforts pour atténuer et s'adapter à ces changements par l'échange d'idées, d'expériences et de bonnes pratiques.

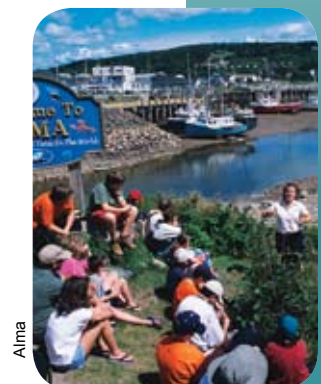
Les communautés offrent la capacité d'intégrer les considérations relatives aux changements climatiques à leurs décisions en matière d'aménagement et de mettre en œuvre des mesures et des stratégies contre les changements climatiques sur le terrain. De bien des façons, elles peuvent obtenir des résultats plus efficaces que les gouvernements ou les organismes centraux, qu'il s'agisse d'améliorer l'efficacité énergétique, d'assainir l'air, de réduire l'encombrement de la circulation ou de réduire les coûts.

Les municipalités sont responsables de leurs arrêtés d'urbanisme et de zonage. Ces arrêtés peuvent être adoptés pour inclure des considérations relatives aux changements climatiques afin de réduire le bilan carbone des communautés et de favoriser l'évolution vers un développement d'un bilan carbone neutre.

La capacité des communautés de produire de l'énergie à partir de différentes sources d'énergie verte devra être examinée. Pour favoriser ce processus, le gouvernement éliminera les obstacles à la participation des municipalités à la production d'énergie verte.



Colleges et Universités



Alma



Edmundston



Écoles

Afin d'aider les communautés à atteindre leurs objectifs relatifs aux changements climatiques, une aide financière devrait être fournie par diverses sources pour réduire les coûts de planification et d'immobilisation. La réduction de ces coûts permettra de réduire le temps nécessaire pour payer ces mesures d'économie. Il existe plusieurs programmes de financement pour aider les communautés. La Fédération canadienne des municipalités offre un soutien financier pour diverses mesures d'atténuation dans les communautés, y compris la conservation de l'énergie et l'éducation. Au Nouveau-Brunswick, 59 des 103 municipalités sont membres de la Fédération.

Le gouvernement provincial est déterminé à continuer d'aider les communautés à construire leur infrastructure pour qu'elle émette le moins de gaz à effet de serre possible et qu'elle fonctionne dans un climat qui subit des changements. Le gouvernement provincial appuie la participation des municipalités aux projets d'infrastructure verte.

Le gouvernement provincial :

- établira un processus officiel de table ronde sous forme d'un forum provincial avec les associations municipales pour promouvoir et encourager un dialogue permanent et l'échange d'idées entre les communautés et les fonctionnaires provinciaux;
- modifiera la *Loi sur les municipalités* pour éliminer les obstacles à la production d'énergie verte par les municipalités;
- travaillera avec les communautés afin de les aider à construire leur infrastructure pour qu'elle produise le moins possible d'émissions de gaz à effet de serre, réduise la consommation d'énergie et soit conçue pour fonctionner dans un climat qui subit des changements;
- travaillera avec les communautés et les commissions d'aménagement à l'élaboration de politiques de zonage efficaces de façon à tirer profit du design écoénergétique, et les aidera à adopter des principes d'urbanisme de croissance intelligente qui tiennent compte des effets des changements climatiques et de l'adaptation à ces changements, et des réductions des émissions.

6.2 SENSIBILISATION ET INFORMATION DU PUBLIC

Le gouvernement provincial reconnaît que la prise de mesures de sensibilisation et d'information du public est essentielle afin de faire participer les gens aux choix qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre et respectent les défis d'un environnement qui subit des changements. Les intervenants ont clairement indiqué qu'il doit exister un mécanisme précis de responsabilisation fondé sur des méthodes de mesure et de partage d'information.

Les représentants des communautés et les autorités provinciales peuvent collaborer aux mesures d'adaptation aux changements climatiques en échangeant de l'information sur les questions d'intérêt mutuel et les meilleures pratiques. Les communautés sont bien placées pour informer les résidents sur l'efficacité énergétique, la réduction des émissions et les méthodes d'adaptation. Dans la mise en œuvre de ses mesures exemplaires énoncées dans ce plan, le gouvernement provincial fera part de ses expériences aux communautés.

Les parcs provinciaux sont un autre moyen pour le gouvernement provincial d'offrir des programmes de sensibilisation et d'information concernant les changements climatiques, car de nombreux résidents du Nouveau-Brunswick profitent de ces parcs. L'interaction provinciale avec l'industrie touristique peut servir à faciliter la communication et offrir des méthodes exemplaires pour gérer

les changements climatiques au sein de l'industrie. Des considérations sur les changements climatiques seront incluses dans les Principes directeurs du développement du tourisme qui sont maintenant en cours de révision. La promotion de développements éconergétiques, l'amélioration de la gestion des eaux et des eaux usées et la détermination des effets des changements climatiques sur l'industrie touristique en sont des exemples.

Le gouvernement provincial encouragera tous les résidents et toutes les entreprises du Nouveau-Brunswick à examiner leurs façons de faire et à agir pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre dans tous les aspects de leur vie quotidienne et pour s'adapter aux effets futures des changements climatiques. Des activités seront organisées pour promouvoir le transport actif au travail, la réduction et le réacheminement des déchets et l'efficacité énergétique.

Le gouvernement provincial intensifiera ses démarches en vue de sensibiliser le public et de l'aider à comprendre les problèmes des changements climatiques. Il travaillera avec d'autres partenaires comme Efficacité NB, le Carrefour de sensibilisation sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick, le Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick et les associations municipales de la province pour mettre sur pied des programmes de sensibilisation et d'information qui appuient le Plan d'action sur les changements climatiques. Ces programmes serviront à informer le public sur les effets possibles des changements climatiques, les mesures à prendre pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, et les mesures qui s'imposent pour s'adapter aux changements qui surviennent déjà.

Le gouvernement provincial :

- appuiera l'élaboration de mesures communautaires de sensibilisation et d'information du public qui feront participer les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises à la prise de mesures pour réduire les émissions;
- fera part de ses expériences aux communautés dans ses efforts d'écologisation du gouvernement en gestion de l'énergie afin d'appuyer et d'accroître l'utilisation de méthodes efficaces à tous les échelons.



Grand Manan



St. George

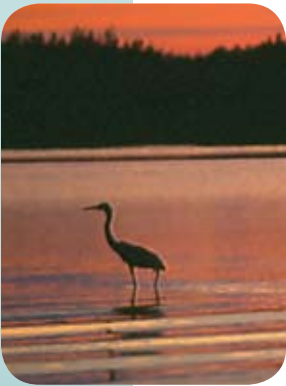
7. Vers l'avant



Rivière Miramichi

7.1 MISE EN ŒUVRE

Il faudra des partenariats et des ressources pour la mise en œuvre de ce plan d'action sur les changements climatiques. Grâce à l'appui des mesures comme Efficacité NB, la Norme d'inclusion des ressources renouvelables de la province, le Fonds en fiducie pour l'Environnement et les efforts de l'écologisation du gouvernement, d'importants progrès seront réalisés en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre de la province. Il sera également essentiel que le gouvernement provincial travaille avec le gouvernement fédéral pour réaliser les engagements énoncés dans le Plan d'action sur les changements climatiques.



Cap-Pelé

Les programmes comme l'Éco-Fiducie annoncée récemment, le Programme infrastructures Canada-Nouveau-Brunswick et le Programme du Fonds sur l'infrastructure rurale municipale sont également essentiels et peuvent contribuer à atteindre les engagements du Plan d'action. Le plus récent budget fédéral (2007) comprenait aussi d'autres mesures, qui peuvent être examinées comme sources de financement pour certains éléments du Plan d'action.

Dans ses efforts de collaboration avec le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial encouragera celui-ci à s'assurer que les Premières nations ont accès à des programmes comparables.

Même si les mesures prévues dans ce document seront mises en œuvre de façon progressive et selon l'échéancier prévu du plan, y compris les aspects de l'adaptation, d'autres initiatives sont prévues à long terme et exigeront un engagement soutenu après la période de 2007 à 2012.

7.2 RESPONSABILISATION

7.2.1 - Secrétariat des changements climatiques

Un Secrétariat des changements climatiques a été créé au sein du ministère de l'Environnement afin d'aider à coordonner les activités des ministères afin d'élaborer et de mettre en œuvre des mesures en vue d'atteindre les objectifs du Plan d'action sur les changements climatiques et d'accroître la sensibilisation aux problèmes des changements climatiques.

Le Secrétariat contribuera également aux activités relatives aux changements climatiques des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada et appuiera la province dans toutes discussions bilatérales (fédérales, provinciales, territoriales et internationales) sur les changements climatiques.

Le Secrétariat fera le suivi et présentera des rapports des tendances et des progrès ayant trait aux émissions des gaz à effet de serre pour la mise en œuvre des mesures relatives aux changements climatiques prévues dans ce Plan d'action de façon régulière.



**Secrétariat des changements climatiques du Nouveau-Brunswick
Ministère de l'Environnement**

**Case Postale 6000
Fredericton, Nouveau-Brunswick
E3B 5H1**

Téléphone : (506) 453-3925 Télécopier : (506) 453-2265

www.gnb.ca, mot clé : environnement



